

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA  
3 rue Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 AVRIL 2024

DELIBERATION N°79-2024

<b>Objet : Désignation des membres de la CCP représentant les collectivités et établissements publics</b>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
	Nombre de membres votants	18
	Date de la convocation : 11 avril 2024	

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

**EXCUSES** : Mesdames, Messieurs : Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

**POUVOIRS** : Mme Geneviève MOREAU a donné pouvoir à M. Clément PERNOT ; Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; M. Régis CHOPIN a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT ; M. Guy SAILLARD a donné pouvoir à Mme Arielle BAILLY ; M. Dominique CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Françoise VESPA.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON juriste.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriales,

Vu la délibération n° 11 en date du 3 novembre 2020 modifiée, portant désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire,

Vu la délibération n°68 du 19 avril 2024, portant élection du Président du Centre de Gestion ;

Considérant que les commissions consultatives paritaires connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents territoriaux contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle ;

Considérant qu'il existe une commission consultative paritaire unique pour les agents contractuels de droit public sans distinction de catégorie ;

Considérant que la CCP comprend en nombre égal des représentants titulaires des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel et qu'elle est constituée de membres titulaires et en nombre égal de membres suppléants.

Le Président expose :

Compte tenu des effectifs des agents contractuels au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CCP est composée pour chacun des collèges, à savoir représentants des collectivités territoriales et des établissements publics et représentants du personnel de 8 titulaires et de 8 suppléants.

Le Président rappelle que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux CAP placées auprès du CDG sont désignés, par les membres du conseil d'Administration, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CCP pour la même catégorie de fonctionnaires. En outre, la désignation de ces membres doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir débattu, désignent, à l'unanimité, parmi les élus des collectivités affiliées, les personnes suivantes pour siéger à la CCP unique :

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE	
Titulaires	Suppléants
1. Frank STEYAERT	1. Dominique CHAUVN
2. Maurice HOFFMANN	2. Christian NOIR
3. Gérard FERNOUX COUTENET	3. Alain CHOULOT
4. Sandrine GAUTHIER PACOUD	4. Valérie DEPIERRE
5. Zora CHAFFARD QOCHIH	5. Françoise VESPA
6. Jacqueline LAROCHE	6. Christiane MAUGAIN
7. Aline CALLEGHER	7. Arielle BAILLY
8. Geneviève MOREAU	8. Gérard DUCHENE

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 22 avril 2024



Le Président,

Frank STEYAERT

